plus, la surveillance du Conseil départemental, ne comera de s'exercer sur l'administration de l'établissement.

Les ressources nécessaires proviendraient de la libéralité ou de la participation intéressée de particuliers, de groupements, des communes, des départements et de l'Etat.

Un arrêté préfectoral fixerait le tarif des services d'où proviendraient les recettes propres du dispensaire. Ces recettes seront sans doute importantes si les sociétés de secours mutuels et les œuvres de bienfaisance participent au fonctionnement de l'institution et l'utilisent pour leurs membres, à des conditions de faveur j'imagine.

Dans l'esprit des auteurs de la proposition de loi, le dispensaire compléterait heureusement l'organisation d'assistance médicale gratuite. Il étendra les services de cette loi et déchargera ainsi les établissements actuels, d'une grande partie de leur tâche.

Léopold MABILLEAU,
Président des Fédérations Nationale et Internationale de la Mutualité.

LES ÉLECTIONS
au Conseil de l'Ordre des Avocats

LE 5e TOUR DE SCRUTIN

Paris, 29 juin.

Cet après-midi a eu lieu le 5e tour de scrutin pour nommer les derniers membres à élire du Conseil de l'Ordre des avocats. Me Guillaumin a été élu par 436 voix.

Ont obtenu : Me Prieur, 332 voix ; Menus, 181 voix ; Le Barazer, 121 voix ; Sighorino, 95 voix.

Aussitôt après a commencé le 6e tour de scrutin.

LE DERNIER TOUR DE SCRUTIN

Le sixième tour de scrutin nécessité pour l'élection du seul membre du Conseil de l'Ordre qu'il restait à nommer, a donné les résultats suivants :

Votants : 612. — Suffrages exprimés : 605. — Majorité absolue : 303.

Me Albert Prieur a été élu par 383 voix, contre 222 à divers.

Ceux qui avaient obtenu le plus grand nombre de voix après lui sont Me Menu et Le Barazer.

Le mariage de Mlle Hennion
AVEC M. ELBY

Paris, 29 juin.

Le mariage civil de Mlle Hennion avec M. Elby a été célébré, cet après-midi, à la mairie du 4e arrondissement, au milieu d'une nombreuse affluence.

On remarquait la présence d'un grand nombre de personnalités parisiennes : M. Dardanne, maire, a prononcé un discours dans lequel il a rappelé les origines des deux familles qui s'unissent aujourd'hui. Le magistrat municipal a particulièrement souligné in présence de MM. Léon Bourgeois et Clémenceau, « deux hommes illustres entre tous, parmi ceux qui ont assuré à la France des destinées nouvelles à la tête des autres nations. Vous vous mariez, a-t-il ajouté, sous les auspices de la sagesse et de l'esprit français. »

La cérémonie religieuse aura lieu demain à midi, à Notre-Dame.

M. Noté, de l'Opéra, ai lera antendre au cours de la messe qui sera célébrée par l'Archiprêtre.

Agression contre un sous-préfet

Castres, 29 juin.

Un employé de commerce nommé Bonery, ayant rencontré dans le jardin public M. Poivert, sous-préfet, lui reproche très vivement d'avoir interdit les processions religieuses pendant le Congrès eucharistique diocésain qui vient de prendre fin, puis se livra à des voies de fait sur la personne de ce fonctionnaire, le gifflant à deux reprises.

L'agresseur lui essaïtot arrêté, grâce au concours de deux artilleurs réquisitionnés.

Bonery sera traduit devant le tribunal correctionnel.

UN DUEL

Paris, 29 juin.

Ce matin, à Villebon, une rencontre en pistolet a eu lieu entre un journaliste, M. Edmond Julia, et M. René Quinton, qui avaient pour témoins : le premier, MM. Paul Doumer et A. Perreau ; le second, MM le colonel Marchand et Painlevé.

La direction du combat a été confiée à M. Paul Doumer.

Les adversaires ont fait feu presque simultanément entre les commandements 1 et 2.

La crosse du pistolet de M. Quinton a été brisée dans sa main par la balle de M. Julia sans qu'il en soit résulté de blessure.

AU SÉNAT

L'assassinat de l'Archiduc

Paris, 29 juin.

La séance est ouverte à 2 h. 55 sous la présidence de M. Antonin Dubost.

Au début de la séance, M. Viviani, président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, monte à la tribune et prononce les paroles suivantes :

« Une fois encore, et de la manière la plus tragique, S. M. l'empereur d'Autriche, roi de Hongrie, vient d'être frappé dans ses affections par un abominable attentat où disparaissent unis jusque dans la mort S. A. l'archiduc héritier et la duchesse sa femme.

« L'humanité tout entière réprouvera cet attentat : la France, dont je suis certain d'être ici l'interprète, tient à marquer sa très respectueuse sympathie à l'empereur et roi François-Joseph, doyen des chefs d'Etats de l'Europe, accablé par les fatalités qui décament autour de lui ceux qui lui furent chers ».

M. Antonin Dubost, président, prend à son tour la parole :

« Je suis certain, messieurs, d'être l'interprète fidèle du Sénat en l'associant à la foi aux nobles paroles prononcées par M. le président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, au nom du gouvernement de la République et à l'émotion universelle causée par un odieux attentat qui frappe une grande nation d'un nouveau deuil tragique. (Applaudissements unanimes).

Sur rapport de M. Vieu, le Sénat valide l'élection de M. Mogny, comme sénateur de la Seine.

On adopte sans discussion le projet de loi complétant les dispositions de la loi du 10 juillet 1885 sur l'hygiène maritime.

Le Budget de la Marine

Le Sénat reprend la discussion du budget de la marine.

M. Perreau parle en faveur de la gendarmerie maritime.

M. Perreau demande le groupement des diverses compagnies de gendarmerie maritime en une légion analogue aux légions départementales.

M. Gauthier, ministre de la Marine, promet de donner satisfaction à M. Perreau.

M. Fortin appelle l'attention du Sénat sur la situation des conservateurs des archives et des bibliothèques de la marine.

M. Guillotteaux expose les doléances des écrivains administratifs de la marine et des dessinateurs des arsenaux.

M. Reymonenq parle dans le même sens.

M. Chautemps regrette, au nom de la commission des finances, de ne pouvoir donner un avis favorable aux revendications des fonctionnaires en question.

M. Gaudin de Vilaine donne lecture d'un exposé des revendications du personnel ouvrier des arsenaux.

M. Peytral fait remarquer que ces revendications ne devraient pas être portées au Sénat qui n'a pas l'initiative du relèvement des crédits.

M. Chautemps appuie cette observation.

M. Guillotteaux réclame le vote rapide du projet soumis actuellement à la commission de la marine relatif aux armuriers de la flotte.

M. Cuvinot, président de la commission de la marine, dit que la commission examinera ce projet mercredi ; elle en demandera l'adoption d'urgence par le Sénat.

M. Gauthier. — Je suis d'accord sur ce point avec la commission.

M. Perreau demande certaines améliorations en faveur du personnel administratif des commis de la marine.

M. Villiers se plaint que le bénéfice des allocations prévues par la loi du 8 août 1913 en faveur des soutiens de famille ne soit pas accordé aux engagés volontaires dont la reconnaissance est antérieure à la promulgation de cette loi.

Les derniers chapitres du budget de la marine sont adoptés.

Le Sénat commence la discussion du budget de la marine marchande.

Dans la discussion générale, M. Perreau demande la promulgation prochaine des décrets relatifs à l'application de la loi sur les crédits maritimes. Il présente un certain nombre d'observations en ce qui concerne la surveillance de la pêche côtière, l'enlèvement des épaves, la destruction des marsouins sur nos côtes.

Tous les chapitres du budget de la marine marchande sont adoptés, ainsi que le budget annexe de la caisse des invalides de la marine.

Le Sénat aborde la discussion des chapitres réservés du budget des finances.

Ces chapitres sont réservés, après une intervention de M. de Selves, rapporteur, au sujet des améliorations demandées pour les agents des finances.

Le rapporteur examine par quel procédé le Sénat peut donner satisfaction.

La Loi de Finances

Le Sénat adopte sans discussion le projet relatif au 7e douzième provisoire pour juillet.

On passe à la loi de finances.

L'article 1 est réservé.

L'article 2 est adopté.

Malgré l'intervention de M. Louis Martin, un disjoint l'article 3 tendant à frapper d'une taxe spéciale les marchands qui transportent des denrées de commune en commune.

La disjonction de l'article 4 est également prononcée.

Les articles 5 et 6 sont adoptés.

Le Sénat réserve les articles 7 à 20 (impôt sur le revenu), puis s'ajourne à demain.

La séance est levée à 6 heures moins 10.

Le voyage du dirigeable "Adjudant-Vincenot"

UN RECORD ÉTABLI

Toul, 29 juin.

Le dirigeable « Adjudant-Vincenot », attaché à la place de Toul, vient d'accomplir, brillamment, un voyage de 35 h. 29 m. consécutives, sans escale. Parti de Toul samedi matin, à 6 h. 15, il a volé en-dessus de la ville, gagnant ensuite la région parisienne en suivant la ligne de Maubeuge, puis, par Châlons-sur-Marne, Verdun, Epinal et Bar-le-Duc. Il est rentré hier dimanche, à 5 h. 34, à son hangar. L'équipage se composait du capitaine Joux, pilote, du capitaine Paquignon, 2e pilote, des mécaniciens Abadie, Villeroy, Bever et Lebon, ainsi que de deux télégraphistes de la T. S. F.

Avec cette prouesse aérienne, l' « Adjudant-Vincenot » bat le record précédemment établi et détenu par le dirigeable français « Adjudant-Réau », qui s'est maintenu dans les airs pendant 22 heures ; il bat également le record du dirigeable allemand « Zeppelin », qui s'était maintenu 34 heures dans les airs.

L'altitude moyenne du voyage accompli par l' « Adjudant-Vincenot » était de 2.000 mètres.

Un hommage au Pluviôse

Portland, 29 juin.

On n'a pas eu, en France, cette particularité. Pendant le séjour de l'escadre de l'amiral Rouyer à Portland, l'autre semaine, M. Winston Churchill, premier lord de la marauté, avait tenu à venir présider les fêtes sur son yacht « Enchantress ».

Dès le lendemain de l'arrivée de notre escadre, il exprima le désir d'inspecter un sous-marin, car on sait que, pour la première fois, une flotille sous-marine prenait part à cette visite en pays ami.

Et, parmi tous les submersibles présents, M. Winston Churchill en indiqua un de préférence : le « Pluviôse ».

Le « Pluviose 1 » Epave tragique, qui fut naguère le cercueil du commandant Callot et de son héroïque équipage, et qu'à force de ténacité, d'entêtement, on arracha du fond de la rade de Calais, pour le réarmer.

Le premier lord de l'amirauté britannique voulait honorer ce navire entre tous.

L'incident Védrines-Quinton

Buc, 29 juin.

L'aviateur Jules Védrines, qui ne s'était pas trouvé en présence de M. René Quinton, vice-président d'el'Aéro-Club de France, depuis son retour du Caire, l'a rencontré aujourd'hui à l'aérodrome de Buc. Il lui jeta son mouchoir au visage en lui disant : « Vous m'avez traité de voyou et d'apache, j'espère que cette fois vous me donnerez réparation par les armes. »

M. Quinton a répondu : « A qui ai-je l'honneur de parler ? »

Jules Védrines a répondu : « A M. Jules Védrines, chevalier de la Légion d'Honneur comme vous ».

Les affaires d'Albanie

LA SITUATION

Vienne, 29 juin.

Voici ce qu'on rapporte de la mission accomplie par le colonel Philipp auprès des insurgés.

L'entrevue qui a eu lieu à Chiak, a duré deux heures et demie. Les insurgés persistent à exiger que le prince Guillaume renonce à régner sur l'Albanie. Ils veulent qu'après son départ les Albanais soient consultés sur le choix d'un nouveau souverain. Ils demandent en outre que la commission internationale de contrôle s'adjoigne un délégué ottoman.

Durazzo, 29 juin.

Le voyage de Turkhan Pacha à l'étranger a pour but, dit-on, d'obtenir une aide plus active des Cabinets européens contre les insurgés.

Corsets de Toilette

dernière mode, très solides, sur mesure depuis 10 fr., chez Mlles Aussignion, corsetières bandagistes fabricantes, 5 bis, rue du Palais-Rihour. Personnel entièrement féminin. Téléph. 26.35.

Dernière Heure
(NOS DEPECHES)

UN CRIME POLITIQUE

La tragédie de Seravéjo

Un jeune homme lance une nouvelle bombe sur la foule

Vienne, 29 juin.

On mande de Serajevo : Aujourd'hui, au moment où une foule nombreuse se livrait à une manifestation contre les Serbes, à l'occasion de l'attentat d'hier, un jeune homme a lancé une bombe qui a blessé plusieurs personnes.

L'auteur de cet attentat a été arrêté.

Les détails de ce nouvel acte de violence, qui ne manquera pas d'accroître la surexcitation des esprits, ne sont pas encore parvenus à Vienne.

Arrestation d'étudiants à Vienne

Vienne, 29 juin.

La police a procédé aujourd'hui à l'arrestation de 29 personnes, dont la plupart sont des étudiants.

A l'ambassade autrichienne

Paris, 29 juin.

Le registre déposé à l'ambassade d'Autriche-Hongrie, après l'assassinat de l'archiduc héritier François-Ferdinand, continue à se couvrir de signatures. La plupart des personnalités des colonies autrichienne et allemande et aussi beaucoup de notabilités parisiennes se sont lait inscrire. On remarque notamment tous les membres du corps diplomatique de Paris ; MM. Millerand, Pichon, Lozé, André de Fouquières, Lévy Ullman, Lépine, tous les membres de la maison du président de la République, ainsi que tous les ministres.

Détails rétrospectifs

Vienne, 29 juin.

Des renseignements rétrospectifs qu'on a recueillis il résulte que l'archiduc héritier a rendu le dernier soupir au moment où l'automobile qui le transportait arrivait au Konak de Sarajevo. La duchesse d'Hohenberg a succombé quelques minutes plus tard.

L'enquête de la police a formellement établi l'existence d'un complot organisé par des étudiants serbes.

L'agitation commence. On signale de violentes manifestations serbophobes à Agram et à Sarajevo.

Les corps de l'archiduc et de sa femme vont être transportés à Vienne.

On accuse la police

Vienne, 29 juin.

On mande de Sarajevo, que de vifs reproches sont faits à la police, qu'on accuse de ne pas avoir pris toutes les mesures nécessaires. Depuis plusieurs semaines, les professeurs des écoles secondaires avaient prévenu le gouvernement qu'une fermentation se manifestait dans les esprits des étudiants serbes, et que les tendances panserbes allaient en s'accentuant, sous l'influence de manifestes passés clandestinement à la frontière.

Un fait significatif, dit-on, est que le journal « Narod », organe serbe irrédentiste, a paru hier avec sa première page encadrée des couleurs serbes.

Après l'attentat, de nombreuses perquisitions domiciliaires ont été faites chez des personnes suspectes. Plusieurs d'entre elles ayant essayé de fuir ont été arrêtées.

Le nouvel héritier : L'Archiduc Charles-François-Joseph

Le nouvel héritier du trône, l'archiduc Charles-François-Joseph, âgé de vingt-sept ans, est le neveu de l'archiduc François-Ferdinand, assassiné. Il est le fils aîné de feu l'archiduc Othon et de l'archiduchesse Marie-Joseph, sœur du roi de Saxe.

Il a épousé la princesse Zita de Bourbon de Parme.

L'archiduc Charles, sans espérer ceindre de sitôt la couronne des Habsbourg n'avait pas été sans envisager cette éventualité en raison du mariage morganatique de l'archiduc François-Ferdinand. Brillant cavalier, lieutenant-colonel d'infanterie, officier émoureux de son métier, l'archiduc parle couramment plusieurs langues étrangères, notamment le français. Il est venu deux fois à Paris et lui, avec sa mère, l'archiducheses Marie-Josèphe, l'hôte du duc et de la duchesse de Rohan, au château de Josselin.

La tradition, dans la famille impériale, est qu'à dix-sept ans, les princes entrent dans l'armée.

L'archiducheesse Zita, sa femme, est nn des nombreux enfants du duc Robert de Parme, décédé le 16 novembre 1907, à Viareggio. Elle est née le 9 mai 1892, au château de Pianore

Le duc Robert de Parme était le neveu du comte de Chambord et son seul héritier. La mère du duc Robert de Parme était en effet la sœur du comte de Chambord.

Le comte de Chambord, fils du duc de Berry et petit-fils de Charles X, fut exilé en 1830 et se retira au château de Frohsdorf, en Autriche, où il mourut sans postérité en 1883, laissant tous ses biens au duc Robert de Parme.

L'archiduchesse héritière d'Autriche-Hongrie est donc la descendante directe de Charles X, c'est-à-dire que sa grand'mère était la petite-fille de Charles X.

La mère de l'archiduchesse héritière Zita est une princesse de Bragance.

On ramène les deux corps à Vienne

Vienne, 29 juin.

Les corps de l'archiduc François-Ferdinand et de la duchesse de Hohenberg ont été transportés aujourd'hui par train spécial à Metkovic, en Dalmatie, où ils seront placés à bord d'un navire qui, escorté de plusieurs bâtiments, les transportera à Trieste.

C'est vendredi matin que les dépouilles mortelles des deux victimes de l'attentat d'hier arriveront à Vienne. Elles seront placées dans la chapelle de la Cour. Un premier service religieux sera célébré le jour même à 4 heures de l'après-midi. Dans la soirée, les corps seront dirigés sur Amstetten, accompagnés de l'archiduc Charles-François-Joseph, représentant l'empereur.

EN ALLEMAGNE

Nouvelles mesures militaires

Berlin, 29 juin.

Divers journaux allemands annoncent les mesures suivantes pour l'instruction des cadres et pour la répartition des troupes.

Les intendants de tous les corps d'armée ont reçu l'ordre de rechercher dans leurs régions respectives des bâtiments assez vastes pour être utilisés comme écoles de guerre temporaires « en prévision d'une augmentation considérable du nombre des officiers ». L'autorité militaire a déjà fait choix de deux installations à Allenburg et à Saint-Avold.

L'état-major allemand continue à pousser discrètement des troupes vers la frontière de l'ouest. Le 8e régiment de cuirassiers quitters prochainement Dentz — où il était depuis une cinquantaine d'années — pour aller occuper les nouvelles casernes de Düren. Cet important nœud de chemins de fer, à moins de trente kilomètres de la frontière belge, n'avait point de garnison jusqu'à présent. En même temps, on annonce que Cologne recevra un régiment d'infanterie de supplément, provenant du 7e corps d'armée.

DANS LA REGION

AUTOUR DE LILLE

L'accident de Mons-en-Barœul

MORT DE L'UNE DES VICTIMES

Alfred Hoden, l'une des victimes du terrible accident survenu à la gare de triage de Rouges-Barres, que nous relatons par ailleurs, est mort, hier, dans la soirée, à l'hôpital Saint-Sauveur, où il avait été transporté.

Son corps sera transféré, ainsi que celui de son compagnon Plockyns, à Renescure, pour l'inhumation.

LA RÉGION

Election Sénatoriale
DU 2 AOUT

L'élection des délégués sénatoriaux

WATTRELOS

Titulaires : MM. Leconte, Deprince, Leroux, L. Delannoy, Houzet, Caron, Delannoy A., Victor Vales, Leclercq, Persin, Dobigies, Lefebvre.

Suppléants : MM. Raimbaut, Pluquet, Dutheil.

SAILLY

Titulaires : MM. Lepers et Davillier.
Suppléant : M. Bremin.

LEERS

Titulaires : MM. Courier, Derache, Lepoutre, Salembier, Truffaux, Duez, Tricoit, Leruste, Plouvier.

Suppléants : MM. Fournier et Hespel.

ANSTAING

Titulaires : MM. Paquet et Leprêtre.
Suppléant : M. Leclercq.

BAISIEUX

Titulaires : MM. Béghin, Desseaux et Detrue.
Suppléant : M. Mathon.

WILLEMS

Titulaires : MM. Colleen, Corbinaud et Piémont.
Suppléant : M. Esquerre.

TRESSIN

Titulaires : MM. Manche et Deponthieux.
Suppléant : M. Descamps.

CHERENG

Titulaires : MM. Carrette, Gesthem et Mordacq.
Suppléant : M. Havez.

GRUSON

Titulaire : M. Desruelles.
Suppléant : M. Decalonne.

BOURGHELLES

Titulaires : MM. Foutry et Lefèvre.
Suppléant : M. Faciaux.

PERONNE

Titulaires : MM. Mulliez et Lardé.
Suppléant : M. Soyez.

(A suivre).

Chez les Mineurs

Dimanche dernier, a eu lieu à 5 heures du soir, à la Maison Syndicale, la réunion des mineurs syndiqués de la Section de Lens, à l'effet de donner mandat aux délégués qui assisteront le 5 juillet au Congrès de Denain.

M. Rémy, fut nommé président, avec comme assesseurs MM. Pruvost et Cateau, et comme secrétaire M. Brasseur.

M. Evrard développa les questions qui seront discutées au Congrès de Denain. Puis l'ordre du jour suivant fut voté à l'unanimité.

Les ouvriers syndiqués de la section de Lens réunie ce jour à la Maison Syndicale décident de soutenir plus que jamais l'article 12 devenu article 11 de la Caisse autonome des retraites en passant des contrats collectif avec les compagnies pour que les retraites soient de 730 fr. de 365 fr. pour les veuves et des allocations service aux orphelins.

Décident en outre que les délégués au Congrès de Denain, discutent la question sur le minimum de salaire en se basant sur le projet déposé par le citoyen Basly.

Protestent énergiquement contre les consignes que les Compagnies ont envoyées au contrôle des Mines qui n'est qu'un leurre, tous les ouvriers se déclarent résolus à combattre par tous les moyens toutes les dérogations qu'elles comportent.

Demandent en outre que la durée des descentes et montées et le temps du casse-croute soient comprises dans les 8 heures de travail.

Font appel aux élus mineurs pour intervenir énergiquement auprès du Gouvernement pour faire modifier la loi sans que les travailleurs soient obligés de recourir aux moyens extrêmes qu'ils durent employer pour l'obtention de la loi des retraites.

Un homme tué par une auto à Kemmel (Belgique)

Dimanche soir, à 17 h. 20, un homme descendant du tramway à vapeur d'Ypres à Kemmel, a été tamponné, près de la laiterie, par l'automobile de M. Lucien Coppens, de Lille, rue Saint-André, 51.

Feuilleton du 30 Juin 86

Cocorico

Grand Roman Patriotique

DE

R. FLORIGNI ET CH. VAYRE

— De la sorte, dit-il, cet ivrogne sera bien obligé, en cherchant à fumer, de trouver sous sa main la portefeuille et aura la curiosité de se demander pourquoi il n'est pas à sa place habituelle. Machinalement, il l'ouvrira et trouvera mon petit mot.

Il alla ouvrir la porte, appela le garçon :

— Mon ami, dit-il, est un peu étourdi. Je vais vous payer. Laissez-la reposer la jusqu'à ce que le restaurant ferme.

— Mais, monsieur...

— Vous m'obligerez, dit aimablement Eric, voilà cent francs, payez-vous, gardez la monnaie et ne dérangez pas mon cousin.

Cela faisait plus de vingt francs de pourboire ! Pour la moitié d'une telle somme, le garçon eût laissé dormir en paix tous les clients.

— Monsieur peut être tranquille, dit-il précipitamment, nous ne dérangerons pas monsieur son ami... Et s'il veut passer la nuit ici... je m'engage à ne pas le troubler.

— C'est bien, Hervé. Au revoir.

Précédé par le garçon, Eric Bauer quitte le petit salon.

Mais alors il se passa quelque chose d'étrange. A peine Eric était-il en bas de l'escalier que l'ivrogne, n'éveillant subitement, prenait son portefeuille, en extrayait la carte, qu'il lisait, et avec un sourire ironique, murmurait :

— C'est bien, mon cher Wilhelm, vous pouvez compter sur moi. Ludovic Dortailles est toujours exact aux rendez-vous qu'on lui donne.

CHAPITRE XX

JOUJOUX D'ALSACE

La maison Bojesman, rue d'Allemagne, est une grosse bâtisse à deux étages, placée entre deux vieilles maisons qui menacent ruine.

Ce trio de constructions détonne parmi les maisons neuves de six à sept étages qui ont remplacé les habitations peu confortables et malsaines qui s'élevaient jadis tout le long de cette rue populeuse et peu sûre dès la tombée de la nuit.

A présent, il n'en est plus de même et ce quartier est semblable aux autres. Il n'y a que la maison Bojesman et ses voisines qui rappellent ce que pouvait être jadis la rue d'Allemagne.

Quand nous disons que la maison à deux étages s'appelait la maison Bojesman, c'est parce que depuis une quinzaine de jours à peine était venu s'installer là un industriel qui, ayant loué ou acheté cette maison, avait aussitôt mis au-dessus des ateliers de menuiserie qui occupaient au rez-de-chaussée une immense enseigne en bois noir, qui allait d'un bout à l'autre de la maison.

MAISON BOJESMAN ET Ce
Fabrique de Joujoux d'Alsace
Succursale à Strasbourg et à Metz

Et, vraiment, depuis l'installation de Bojesman et Cie, une dizaine d'ouvriers, dans les ateliers du rez-de-chaussée, fabriquaient sans interruption du matin au soir de grotesques poupées de bois, dont la tête se visait et dont l'intérieur était creux.

Au fond de la cour, derrière la maison, il y avait un grand hall où une dizaine d'ouvriers passaient leur temps à peindre de couleurs criardes ces grosses figurines.

C'était laid, horriblement laid, ce soi-disant joujou alsacien fabriqué par les ouvriers de Bojesman, et ce devait être peu coûteux.

Au premier étage se trouvaient les bureaux. Attenants aux bureaux de Bojesman se trouvait une grande pièce où personne n'entrait, qu'un certain Berq et les époux Bojesman.

C'est dans cette pièce que Berq apportait les poupées qui sortaient de l'atelier de peinture.

Là, elles subissaient une nouvelle et mystérieuse préparation, puis étaient emballées par ce même Berq dans des caisses très solides qui tous les jours étaient expédiées à destination de l'Allemagne.

C'était même une chose digne de remarque, ces joujoux alsaciens ne se vendaient pas en France, et M. Bojesman semblait n'avoir nul souci de pousser à la vente des objets de son commerce. Il ne faisait aucune réclame et ne cherchait pas à imposer ses joujoux aux marchands français.

C'est chez ce bizarre industriel que le lendemain matin Hans Gruber, vers les dix heures, se présenta.

On le fit monter au premier étage. Un robuste gaillard aux larges épaules, à l'œil fuyant, le visage marqué par une grande barbe blonde alla annoncer le visiteur.

Hans Gruber fut introduit devant les époux Bojesman.

Lui, était un homme de cinquante ans environ, dont les joues étaient recouvertes de poils gris, rares et secs, qui se tenait un peu voûté et abritait ses yeux derrière des lunettes bleues.

Madame Bojesman paraissait beaucoup plus jeune que son mari. Mais il était difficile de bien définir son âge.

Elle portait une forêt de cheveux écajou qu'on devinait faux, et qui lui retombaient sur le front jusqu'aux sourcils.

Comme son mari, elle avait des lunettes bleues. Mais les lunettes et la perruque ne réussissaient pas à l'enlaidir. Ses traits fins et réguliers juraient avec son déguisement baroque.

Tous deux parlaient très purement le français.

Bojesman, à la vue de Gruber, demanda, hargneux :

— C'est vous qui avez désiré me parler, pourquoi ?

Sans mot dire, Hans Gruber, tendit la carte d'Eric Bauer.

La visage de Bojesman s'épanouit aussitôt. Il communiqua la carte à sa moitié, et tout aussitôt, très aimable, il dit en allemand à Hans :

— Vous êtes un ami d'Eric ?

— Une simple connaissance... J'ai dîné hier avec lui... Nous avons longuement causé... Eric Bauer sait ce que je fais à Paris et ce que je puis faire...

Bojesman cligne de l'œil :

— Parfait ! Parfait ! un bon Allemand, hein ?

— Mais je m'en flatte... et vous aussi, j'espère...

— Ya ! Ya ! Grand ! Je plaisir le vieux Bojesman... Aussi bon patriote que vous... Et vous le verrez bientôt...

Il se frotta joyeusement les mains, à s'enlever l'épiderme.

— Et alors, vous venez vous placer chez nous ?

— Oui, fit Hans avec un peu d'hésitation ; mais je dois vous avouer que lorsque j'ai accepté de venir, je pensais que vous alliez m'occuper à des choses intéressantes, utiles, et non pas à fabriquer des polichinelles, des poupées... parce que je dois vous dire, moi, je suis fondeur de mon état. Travailler dans les poupées, ça n'est pas tout à fait mon genre... Et puis, la question n'est pas là... Je m'imagine... Je croyais...

— Quoi donc ? interrogea malicieusement le vieux Bojesman.

— Eh bien ! avoua Hans, baissant la voix, je croyais que c'est pour autre chose que ça, qu'Eric Bauer m'adressait à vous.

— Ah ! Ah !

— Oui... j'aurais voulu servir mon pays... travailler utilement... faire du tort aux Français, quoi !

Madame Bojesman, qui jusque-là était restée impassible derrière le bureau où elle était en train d'aligner des chiffres lorsque Hans s'était présenté, et, depuis n'avait cessé de l'examiner avec méfiance, daigna sourire au visiteur.

— Ma chère, c'est un patriote... un bon et loyal Allemand ! s'écria Bojesman qui jubilait. Il nous est envoyé par Bauer et Eric Bauer se connaît en hommes.

— N'empêche ! dit madame Bojesman, que lui confier le travail que vous savez...

— Il le faut, ma chère, Berq ne peut y suffire... il passe les nuits et nous aussi... Il faut un aide à Berq.

— Mieux vaudrait se passer d'aide que d'employer quelqu'un dont on n'est pas sûr.

— Je réponds de l'ami d'Eric.

— Mettez-moi à l'épreuve, dit tranquillement Hans Gruber, et vous verrez ce que je veux.

...Si je ne fais pas votre affaire, il sera toujours temps de me renvoyer.

Les Bojesman se regardèrent.

Le mari, cessant de sourire, reprit gravement :

— C'est que la chose est grave, mon garçon. Une fois que vous serez initié au secret de la maison Bojesman, il faudra marcher avec nous jusqu'à la mort. Je dis jusqu'à la mort, parce qui si vous vouliez nous quitter, — je ne dis pas nous trahir, — mais nous quitter simplement, je serais obligé de vous... supprimer... vous comprenez ?

Hans Gruber sourit.

— Essayez de moi, je ne peux pas mieux vous dire. Mais épargnez-moi vos menaces. Je ne suis pas un enfant. Si ce que vous faites est pour le bien du pays, soyez assuré que jamais l'idée ne me viendra d'abandonner de loyaux patriotes... Je me ferai tuer pour eux, je verserai mon sang jusqu'à la dernière goutte avant de les trahir, puisqu'en les trahissant, c'est la grande Allemagne que je trahirais.

Ces quelques mots, débités avec la plus grande simplicité, produisirent le meilleur effet sur l'esprit soupçonneux de madame Bojesman.

— On peut se fier à lui, déclara-t-elle.

(A suivre).

CHOCOLAT DELESPAUL-HAVEZ
UNIVERSELLEMENT LE MEILLEUR
PAR SA QUALITE ET SA FRAICHEUR
70, rue Nationale, Lille